

production, à congédier les travailleurs et à accroître le chômage.

La semaine dernière, des instances m'ont encore été faites à ce sujet, et j'ai bien assuré ceux qui les ont faites de ma collaboration, afin de suggérer au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour protéger leurs industries.

Pour remplacer les exportations que nous perdrons à cause de la surtaxe américaine, ne conviendrait-il pas aussi d'accélérer la restructuration et la modernisation de l'industrie de l'ameublement, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, afin de fabriquer des meubles qui seraient de nature à plaire aux Canadiens et, grâce à l'escompte que le gouvernement pourrait accorder, les consommateurs canadiens pourraient acheter les produits de chez nous. Cela ne ferait aucun mal aux Américains, car on ne leur lancerait pas une gifle en pleine figure, on ne riposterait pas automatiquement en prenant des mesures aussi radicales que celle de la taxe de 10 p. 100. Nous resterions de bons amis, mais nous serions également maîtres au Canada de couvrir nos maisons d'asphalte, de tôle ou de tout autre produit de notre choix, car il s'agit de régie interne.

Alors, un fonds de 80 millions de dollars destiné à subventionner indirectement nos voisins du Sud pourrait peut-être sauver momentanément les industries d'une catastrophe mais, je crois pour ma part qu'il faut d'abord et avant tout sauvegarder les intérêts des travailleurs et des consommateurs.

Pourquoi le gouvernement ne ferait-il pas un essai sérieux, en décrétant un escompte de 10 à 15 p. 100 sur les prix pour encourager la consommation de produits canadiens, ce qui, indirectement, serait de nature à soutenir l'emploi? Alors, il s'agirait vraiment d'un soutien de l'emploi. Ce serait quelque chose de réaliste, susceptible de donner de véritables résultats.

Avec une telle mesure, on pourrait protéger le travailleur, l'industrie et le consommateur au Canada. Mais pour que cet escompte atteigne véritablement sa fin et soit de nature à servir de régulateur entre l'offre et la demande, je suggère que cet escompte compensé au producteur et dont les consommateurs bénéficieraient soit financé à même de nouveaux crédits de la Banque du Canada, créés pour servir le bien commun, et ce conformément au gros bon sens et aux principes économiques d'un savant ingénieur écossais, le major Douglas, fondateur du Crédit social. C'est cette politique qu'il faudra appliquer au Canada, si nous voulons sérieusement travailler à solutionner nos problèmes économiques et établir la société juste pour tous, petits et gros.

Pour ma part, je préfère de beaucoup la philosophie du major Douglas à la philosophie économique de Karl Marx, car je crois en la première, je crois en sa possibilité d'application et je crois qu'elle serait susceptible de faire des Canadiens des gens heureux qui pourraient vivre au moins de l'exploitation de nos richesses naturelles.

Je sais, d'autre part, que pour appliquer les principes économiques du Crédit social, il faudrait au gouvernement beaucoup de courage, car il devrait nécessairement sortir des sentiers battus, afin de mettre en opération un mécanisme qui permettrait la distribution de cette immense production réalisée au moyen des inventions modernes, de la science et des recherches faites de génération en génération. Ces recherches ont eu comme con-

séquence de supprimer davantage la participation du travail purement humain pour la réalisation d'un immense volume de produits manufacturés nécessaires à la satisfaction des besoins de l'humanité.

Il faudra bien, un jour, se décider à agir, car de plus en plus la situation devient sérieuse. Le nombre des travailleurs diplômés et des autres augmente d'année en année, sans qu'ils puissent trouver d'emploi sur le marché du travail.

C'est pourquoi le gouvernement devrait sérieusement étudier les suggestions que nous lui faisons, et ce de façon très objective, afin de l'aider à régler les problèmes qui nous affligent présentement.

Cette politique d'escompte ne serait pas tout à fait nouvelle, puisqu'elle a été mise en pratique au cours de la guerre de 1939-1945 pour des raisons, évidemment, qui ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui, mais qui étaient quand même valables, justifiant le gouvernement à établir une telle politique.

On a déjà vécu cela au cours de la guerre, et l'on a obtenu des résultats. Pourquoi la même mesure ne donnerait-elle pas de résultats en temps de paix?

Le gouvernement est parfois tenté de dire à l'opposition qu'elle critique beaucoup, qu'elle fait rarement des suggestions pour l'aider à trouver des solutions pratiques. Le gouvernement ne prête pas une oreille attentive à nos suggestions et il continue toujours de croire que nous ne faisons aucune proposition valable.

Par contre, je sais qu'il n'est pas totalement libre dans plusieurs cas, car il subit l'influence de la haute finance et des gros intérêts, ce qui ne concorde pas toujours véritablement avec les intérêts de la population.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais dire que le ministre de l'Industrie et du Commerce, hier, dans son discours, nous a prévenus que l'application de la loi résultant de l'adoption du bill C-262 sera peut-être très difficile et qu'il n'est pas très certain des résultats.

Alors, pourquoi disait-il que lorsque nous faisons des propositions, le gouvernement exige d'avance des résultats garantis, alors que quand ce dernier établit une politique, on peut tenter l'expérience? Nous pouvons en faire l'essai mais nous ne sommes pas sûrs des résultats.

Je suis convaincu que cette politique sera dure à appliquer car, en réalité, on n'applique pas de nouvelles mesures sans causer des ennuis à droite et à gauche. Ce qui est important dans tout cela, c'est de viser juste. Je sais, pour ma part, que l'application de cette loi, avec les outils, les instruments que l'on donnera au gouvernement, si ce bill est adopté, risque de permettre au gouvernement de poursuivre sa politique de centralisation industrielle, et ce au détriment des centres ruraux dans lesquels sont établies de petites industries qui ont rendu d'immenses services à la population canadienne.

Je préviens le gouvernement que s'il tente de se doter d'un instrument de plus pour centraliser les industries dans trois, quatre ou cinq grands centres par province, je m'y opposerai de toutes mes forces, car je sens et je suis convaincu que ce serait contraire aux véritables intérêts des centres ruraux et des petits centres urbains.

● (5:10 p.m.)

[Traduction]

**M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, il y a des moments dans la vie d'une nation où un problème ou une situation